

Procès-verbal du conseil communautaire
du 25 juillet 2017

Liste des présents :

Monsieur	ATTOU	Yves	
Madame	BAILLY	Christiane	
Monsieur	BARANGER	Johann	excusé
Monsieur	BARATON	Yvon	
Monsieur	BARATON	Fabrice	
Monsieur	BASTY	Jean-Pierre	
Monsieur	BAURUEL	René	
Monsieur	BERNIER	Bernard	
Madame	BIENVENU	Odile	
Monsieur	BONNET	Bernard	
Monsieur	BOUJU	Gilles	
Monsieur	CANTET	Jean-Paul	
Monsieur	CATHELINEAU	Eric	
Madame	CHAUSSERAY	Francine	
Monsieur	CLAIRAND	Alain	Pouvoir à jacques FRADIN
Monsieur	CLEMENT	Philippe	excusé
Madame	COBLARD	Micheline	Pouvoir à Jean-Pierre RIMBEAU
Monsieur	DOUTEAU	Patrice	
Monsieur	DROCHON	Michel	excusé
Madame	EVARD	Elisabeth	Pouvoir à thierry LEMAITRE
Monsieur	FAVREAU	Jacky	excusé
Monsieur	FERRON	Jean-François	Pouvoir à Joel MORIN
Monsieur	FRADIN	Jacques	
Madame	GIRALDOS	Fabienne	Excusée
Madame	GIRARD	Yolande	Excusée
Madame	GIRAUDON	Marylène	
Monsieur	GOURDIEN	Dominique	Pouvoir à Christiane BAILLY
Monsieur	GUERIT	Jean-Philippe	
Monsieur	GUILBOT	Gilles	
Monsieur	JEANNOT	Philippe	
Madame	JUIN	Sophie	
Madame	JUNIN	Catherine	Pouvoir à Loïc MOREAU
Monsieur	LEMAITRE	Thierry	
Monsieur	LIBNER	Jérôme	
Monsieur	MARTIN	Bernard	
Monsieur	MARTINEAU	Bertrand	
Madame	MICOU	Corine	
Madame	MINEAU	Nadine	
Monsieur	MOREAU	Loïc	

Monsieur	MORIN	Joël	
Monsieur	OLIVIER	Pascal	
Monsieur	ONILLON	Denis	
Monsieur	PACREAU	Yannick	
Monsieur	PIRON	Benoît	Excusé
Monsieur	RIMBEAU	Jean-Pierre	
Monsieur	RONGEON	Christian	Pouvoir à Jérôme LIBNER
Monsieur	SOUCHARD	Claude	
Madame	TAVERNEAU	Danielle	
Madame	THIBAUD	Marie-Claire	

Membres en exercice : 49

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Votants : 42

Date de la convocation : 20.07.2017

Secrétaire de séance : Mme Christiane BAILLY
le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

ordre du jour :

Approbation PV conseil du 27.06.2017

- 1. Affaires scolaires : participation complémentaire école privée**
- 2. Site des sources : étude de faisabilité**
- 3. Economie : cession terrain**
- 4. Economie : acquisition immobilière**
- 5. Urbanisme : financement service commun ADS**
- 6. Finances : tarifs centre d'enseignement musical**
- 7. Ressources Humaines : création de poste permanent et CAE**
- 8. Ressources Humaines : emploi de vacataire**
- 9. Relevé des décisions du Bureau et du Président**
- 10. Questions diverses :**
conférence métropolitaine
fermeture trésorerie Mazières en gâtine

Approbation du PV du conseil du 27/06/2017

Aucune remarque, le PV est adopté à l'unanimité

1/ D2017-8-2-Affaires scolaires : financement des écoles privées.

Mme la vice-présidente en charge des affaires scolaires rappelle que la prise en charge financière des écoles privées sous contrat est obligatoire par les collectivités.

Une convention a été signée avec l'ogec de Saint Pardoux et de Saint Georges de Noisé en 2002. Le taux de participation financière représente 66 % du coût moyen dans le public (873€) soit 576,46€ par élève.

Le réajustement porte sur le nombre d'élèves à prendre en compte car l'effectif de Saint Pardoux est de 64 élèves au lieu de 56 élèves au 1^{er} janvier 2017.

En conséquence, la participation financière à verser à l'école de St Pardoux est augmentée de 4611,68€.

La régularisation est soumise au vote, qui est adoptée à l'unanimité.

2- D2017-8-3-Site des sources

Cette étude fait suite à un projet de réhabilitation en 2016.

Petit rappel historique : Ce site fut très valorisé à une époque par l'ex communauté de l'Orée de gâtine, puis transféré à la Communauté de commune Gâtine Autize. Puis avec le temps, la fréquentation du site a baissé. Plusieurs explications : moins d'attractivité liée à une certaine usure du matériel.

Le projet de valorisation du site est lié à un ensemble d'éléments suivants :

- Val de flore à Soutiers
- Réserve naturelle des Antonins à St Marc la lande
- Site de la marbrière à Ardin
- Intérêt de la biodiversité
- Valeur patrimoniale du site

Afin d'effectuer un état des lieux, de définir des orientations environnementales (contrainte d'entretien, scénario d'aménagement, coordination et charges de personnel) il convient de déposer un mémoire technique auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour demande de subvention de 48 000 euros. Pour information, les frais de coordination administrative pourraient être pris en charge dans le cadre du financement de cette étude.

Cette demande est soumise au vote, qui est adoptée à l'unanimité.

3- D2017-8-4- économie : cession terrain

Un terrain sur la Commune de Saint Lin a été acheté en 2016 par l'ex communauté de communes Sud Gâtine au prix de 90 000 € soit 8€/m².

A l'époque, l'entreprise TLD était intéressée pour l'acquérir mais la transaction n'a pas pu se faire car l'entreprise ne souhaitait pas acheter au prix fixé par le vendeur.

Aujourd'hui l'entreprise TLD très beau fleuron de fabrication de matériel aéroportuaire, a un besoin urgent de s'agrandir. Considérant le rôle stratégique de la CCVG, en matière de développement économique, la commission économique propose de vendre le terrain à 56 275 € soit 5€/m².

A la question : pourquoi ne vendons nous pas au prix d'achat du terrain soit 8€/m² ?

Monsieur le Président rappelle et insiste sur nos responsabilités en tant qu'aménageur et facilitateur pour permettre le développement d'entreprises et ne pas les voir s'expatrier. Il est indispensable de favoriser cette extension qui est le prix de la sécurité en tant qu'attachement et enracinement de l'entreprise sur le territoire. L'activité importante de cette entreprise génère de nombreux emplois

tant sur le site de Saint lin, de Souvigné en Indre et Loire, et auprès de sous-traitants. L'incidence économique est très forte. Monsieur le Président indique avoir pris attache le jour même avec l'acheteur potentiel afin de s'assurer qu'il était d'accord sur la vente et au prix indiqué. Monsieur le Président a eu la confirmation d'un accord.

Il propose à l'assemblée de vendre à l'entreprise TLD EUROPE les parcelles AA N°146 et AA N°145 au prix de 5 € le m2 soit un montant total de 56 275€.

Cette proposition est soumise au vote, qui est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Monsieur le Maire de Saint lin d'annoncer la vente à l'entreprise TLD EUROPE .

4. D2017-8-9 LAITERIE DE LA CHAPELLE THIREUIL

Monsieur le Maire de la Chapelle Thireuil expose la situation :

La laiterie a un projet d'agrandissement afin de pouvoir doubler la production de fromage de chèvres et de créer un parking destiné à accueillir les véhicules du personnel (environ 120 employés) . La création du parking est obligatoire car l'assureur du site ne veut plus voir de véhicules proches du site de production. La problématique actuelle porte sur une maison d'habitation en vente depuis quelques années, qui ne trouve pas preneur pour causes de nuisances sonores. Pour donner un accès à ce nouveau parking, il convient d'acheter les parcelles autour de la maison et de surcroît la maison. Monsieur le Président indique une fois de plus qu'au regard de l'enjeu économique et du projet de développement engagé, qu'il faut faciliter la transaction immobilière et propose d'acheter les parcelles et la maison pour la somme de 50 000€

Cette proposition est soumise au vote, qui est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président charge Monsieur le Maire de la Chapelle Thireuil de prendre attache avec le vendeur.

La SICA GATINE Mazières en Gâtine – pour information

Cette société qui emploie environ 150 salariés souhaite acquérir un terrain mais le vendeur y serait opposé.

5- D2017-8-5 Urbanisme : financement service commun

Monsieur GUERY Jean-Philippe doit s'absenter pour une urgence et quitte la séance.

Monsieur le Président rappelle qu'il ne s'agit pas d'un transfert de compétences, qu'il faut « inventer » le dispositif financier pour faire face à l'activité. Monsieur le vice-président en charge de l'urbanisme précise qu'il convient de mutualiser le service d'urbanisme.

Estimation du coût du service commun : 77 000 € (pour 1.5 ETP)

Il propose le financement par :

- L'impôt
- Le financement à l'acte à 100% par les communes
- Le financement à l'acte à 50%
- le financement à l'acte à 50 % avec une adhésion d'1€ ou 1,75€ /hab
- Un financement avec une adhésion à 100% par les communes à 3,50€/hab

Monsieur le Président explique qu'il a imaginé un système de vote par élimination d'hypothèses au nombre de 5.

Une élue demande le nombre de communes qui ont fait suivre le résultat de l'avis pris par les conseils municipaux. Seul un tiers des communes a répondu.

Monsieur le Président propose le vote à bulletin secret.

résultat 1^{er} vote : impôt ou autre formule

Nombre de votants : 41

8 pour l'impôt

33 pour autre formule

résultat 2^{ème} vote : à l'acte à 100% ou autre choix

nombre de votants : 41

11 pour l'acte à 100%

30 pour autre choix

résultat 3^{ème} vote : à l'acte à 50% ou autre formule avec adhésion

nombre de votants : 41

22 pour l'acte à 50%

16 pour autre formule avec adhésion

3 Blancs

C'est le financement à l'acte à 50 % qui est retenu sur la base des tarifs suivants :

- certificat d'urbanisme B	= 35.00 €
- déclaration préalable	= 61.25 €
- permis de démolir	= 70.00 €
- permis de construire	= 87.50 €
- permis d'aménager	= 105.00 €

Monsieur le Président précise la possibilité de corriger le dispositif de financement voté l'année prochaine.

6/D2017-8- 6 Financement tarifs centre d'enseignement musical

Monsieur le Président propose une augmentation de 2 % des tarifs trimestriels.

A la question « pourquoi deux tarifs ? »

-le 1^{er} tarif concerne les enfants de la communauté de communes

-le 2^{ème} tarif concerne les enfants hors communauté de communes.

	Tarif résidents sur le territoire	Tarifs résidents hors territoire
Atelier d'éveil (GS, CP)	60	65
½ h d'instrument enfant + atelier :		
1 enfant	149	160
2 enfants	220	239
3 enfants	365	394
4 enfants	500	539
½ h d'instrument seul (enfant – étudiant)	107	115
½ h d'instrument adulte + atelier	238	256
½ h d'instrument seul adulte	140	150
1 h d'instrument seul adulte	224	243
Groupe adultes et ado + 15 ans	188	202

Adopté à l'unanimité

7- D2017-8- 7 RH : création de poste

Monsieur le Vice-président en charge des ressources humaines explique que suite au départ d'un agent technique (contrat CAE) au 31/12/2016, d'un départ à la retraite en avril 2017 et d'une fin de contrat temporaire au 31 octobre 2017, qu'il convient de créer un poste permanent contractuel de 17h30/semaine et un poste d'agent de services (contrat CAE) 24h/semaine.

Une élue fait remarquer qu'il convient d'être prudent concernant les dispositions récentes des contrats CAE. Selon ses dires, il ne serait plus possible d'obtenir de création, seules seraient retenues les reconductions.

Monsieur le vice-président doit se renseigner.

La demande de création de postes est soumise au vote qui est adoptée à l'unanimité.

8- D2017-8-8 RH : vacataire TAP

Les nouveaux rythmes scolaires étant maintenus à la rentrée, la mise en place des activités périscolaires nécessite le recours à des vacataires tels que des enseignants, des fonctionnaires, des demandeurs d'emploi, etc ...

Monsieur le vice-président demande d'avoir la possibilité de recourir à l'emploi de vacataire et de fixer la rémunération du personnel de l'enseignement à 21,86€/h et à 33€/h pour les autres vacataires.

cette proposition est soumise au vote qui est adoptée à l'unanimité.

9- Relevé des décisions du Bureau et du Président

Monsieur le Président donne information des décisions prises :

- taux de promotion d'avancement de grade à 100% sur toutes les filières concernées et occupée par des agents
- Application du compte épargne temps à l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire
- Prime de mobilité de 1500€ maximum par agent selon l'allongement de distance individuelle parcourue
- Décision modificative budgétaire
- Achat d'un véhicule de service

10- Questions diverses

- **Maison de santé Champdeniers** : arrivée d'une psychomotricienne à partir de septembre 2017
- **CLECT** : élection d'un Président, vice-président fixé au jeudi 7 septembre à 20h30 salle du smited
- **Conférence métropolitaine**

L'axe métropolitain regroupe 9 communautés de communes et d'agglomérations. Monsieur le Président rappelle qu'à l'époque de sa constitution, la CCGA avait été associée à la réflexion et avait signé la chartre élaborée par l'ensemble des parties. De fait, la nouvelle communauté de communes adhère à cette chartre. Cet axe rassemble 500 000 habitants et se situe à cheval sur deux régions administratives. Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'une entente, qu'il n'y a pas de bureau, ni de budget et que c'est pour faire travailler des commissions thématiques afin de peser sur un territoire, exister entre Nantes et Bordeaux et coopérer de façon nouvelle.

Institution de 9 priorités. Quelques exemples : mettre en relation des entreprises, garantir l'accès au territoire, peser sur le STRADDET, préserver le patrimoine naturel, construire une destination touristique nouvelle pour de nouvelles clientèles, proposer un territoire attractif pour les personnes en formation post-bac

Les projets sont portés par l'ensemble du groupe. Quelques exemples :

- sortie autoroute Villiers en plaine
- desserte TGV ou TER ST MAIXENT –SURGERES
- Aéroport de la Rochelle

- **Trésorerie de Mazieres en gâtine**

Fermeture annoncée au 01/01/2018

Monsieur le Premier Vice-Président indique que c'est un sujet préoccupant et souhaite l'évoquer. Il est interrompu par une élue concernée également par cette fermeture qui souhaite que ce sujet soit abordé lors d'une prochaine réunion en l'absence d'informations précises.

Monsieur le Président informe que la DDFIP doit envoyer un courrier à ce sujet pour proposer une réunion à la rentrée.

La séance est levée à 23 heures.

Le Président

la Secrétaire